



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 25 JANVIER 2024

(AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2024, à 19h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

12 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER.

3 membres absents : Pascal VENET, Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Yannis HODOUL

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Présentation du projet d'une étude globale « plan guide » par l'Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & associés*
- *Attribution des marchés pour la rénovation thermique de la salle du Cartay suite à relance des lots 1-4 et 5*
- *Demande de subvention DETR pour la création d'un commerce*
- *Signature d'un marché pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance des équipements*
- *Participation de la commune à la CCMDL pour la gestion des eaux pluviales*
- *Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune – réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation coordinateur*
- *Signature d'une convention de veille et de stratégie foncière avec EPOA et la CCMDL*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé.

- Présentation du projet d'une étude globale « plan guide » par Loïc Parmentier et Frédéric Babe, gérants de l'Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & associés
L'objectif de l'étude est de construire une stratégie d'aménagement du centre bourg . Il s'agit de proposer un projet global qui servira de « plan guide » opérationnel aux élus. Cette étude permettra ainsi de définir et de hiérarchiser les projets d'aménagement à mener à plus ou moins long terme.
Coût : 33 475 € HT
Le Conseil municipal valide la proposition.

Arrivée de Véronique CROZIER – Frédéric MAUVERNAY

Délibération n° 2024-01-01 : attribution des marchés pour la rénovation thermique de la salle du Cartay suite à relance des lots 1-4 et 5

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 26 septembre 2023.

Les lots 2 (plâtrerie isolation peinture) et 3 (électricité) ont été attribués.

Les lots 1 (menuiserie) - 4 (chauffage et ventilation) et 5 (forage) ont été relancés et ont fait l'objet d'une négociation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

			Offre HT	PSE	Estimatif	
Lot 1	Menuiserie	GIRIN	105 649.60		92 000	RETENU
Lot 4	Chauffage ventilation	Benière	142 000 €		138 216	RETENU
Lot 5	Forage	Forages Clément - Gourbière	71 345.00 €		62 459	RETENU

Le montant du marché global s'élève à 349 412.99 € HT (l'estimatif s'élevait à 336 285 € HT).
(pour rappel subventions accordées : DSIL 103 300 € - Département 70 000 €)

Délibération n° 2024-01-02 : demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien d'un commerce de proximité

Jérôme Néel, architecte a transmis une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un commerce alimentaire qui jouxterait le bar restaurant.

Les travaux sont estimés à 88 730 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien du commerce de proximité.

Délibération n° 2024-01-03 : signature d'un marché pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance des équipements

Il est rappelé que la CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande, a été mise en place.

La commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (montant pour la CCMDL et les 32 communes).

Il est rappelé que, conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune signe son acte d'engagement propre et une facturation directe pour les prestations incombant à la commune est prévue.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

Délibération n° 2024-01-04 : participation de la commune à la CCMDL pour la gestion des eaux pluviales

Depuis 2019, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales.

A ce titre, les communes du territoire participent au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Une nouvelle DSP a été mise en place pour l'exploitation des réseaux au 1er juillet 2022 avec SUEZ. Il est donc proposé, à compter du 1er janvier 2024, de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,
- des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Le Conseil Municipal approuve le montant de la participation 2024 :

Communes	Réseau unitaire (kml) 2019	Participation 150 €/kml à ce jour	Réseau unitaire 2023 Kml actualisé	Participation actualisée (341,01 €/kml)
GREZIEU	3,3267	499,01 €	3,33	1 135,55 €

Délibération n° 2024-01-05 : approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune – réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation coordinateur

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et les communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n° 2024-01-06 : signature d'une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA et la CCMDL

La commune souhaite disposer d'une capacité de maîtrise foncière avec le développement d'un projet dans le centre bourg, à l'angle de la route de Ste Foy l'Argentière :

- L'entreprise Agri Plévy a pour projet de s'installer sur la ZA communautaire. Elle doit donc libérer un tènement sur lequel il conviendra d'élaborer un nouveau projet ;
- En face, un immeuble, propriété d'un particulier, est très dégradé et dangereux. La commune souhaiterait engager une procédure d'expropriation pour mise en péril. Si cette procédure aboutit, un projet de construction de logements pourrait être mis en place autour de ces deux tènements.

A ce titre, EPORA, en partenariat avec la commune et la CCMDL, peut mettre en œuvre la stratégie foncière autour de ce projet L'objectif est qu'EPORA acquiert les terrains, en assure le portage financier et patrimonial, y réalise les travaux de requalification foncière le cas échéant, pour céder à la collectivité un terrain prêt à être aménagé dans un délai conforme à la stratégie conforme convenue.

Il est donc proposé la signature d'une convention pour mettre en œuvre ce projet et établir les compétences de chacune des parties en la matière.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Intervention de Ludovic CHARVOLIN :

- Chaudière de la mairie : la nouvelle chaudière à granulés bois est en cours d'installation

Intervention de Yannis HODOUL

- Aménagement espaces verts parking lot les 4 vents : devis ABE paysage (Claire Tivillier) : 420 € TTC (devis validé)
- Remplacement tuyaux d'eaux pluviales « chemin des Branques » : 4 867.20 € TTC à valider
- Elagage : en cours

Intervention de Véronique BLANCHARD :

- Formation défibrillateur : samedi 24/02 de 9h30 à 11h30 (inscriptions en mairie)
- Cyclo des Monts : passage à Grézieu le 15/06 – accueil des participants au local technique

Intervention de Didier BLANCHARD

- Recrutement d'un agent technique : signature d'un contrat de travail de 3 mois avec Raphaël Guichard à compter du 1^{er} février 2024
- Régulation des pigeons : intervention de l'entreprise GNA (installation de volières de capture/fauconnerie – tirs sanitaires)
- Intervention de la secrétaire de mairie itinérante : 5 jours à programmer

- RDV avec Charlotte Crépon sous-préfète : mardi 6/02
- ZAAC : (zones d'accélération à définir à l'échelle communale). La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires L'objectif est de définir des zones potentielles de production d'énergie renouvelable en cohérence avec les objectifs TEPOS.
- Enquête publique PLU : elle est en cours jusqu'au 8/02

Intervention de Thierry ROST

- Commission tourisme : baignade de Hurongues – un 1^{er} projet a vu le jour, mais le maître d'œuvre a déposé le bilan – un autre cabinet a repris le dossier avec un projet complètement différent, novateur- il consiste à créer des bassins dans le lac, remplis avec l'eau du lac qui serait filtrée – ce projet est beaucoup moins coûteux en investissement et en fonctionnement
Des expériences seront réalisées au printemps – l'ARS doit valider le projet – mise en place en 2026 si le projet voit le jour.
- Championnat de France de boules : en juillet 2024 à St Martin-en-Haut, Ste Catherine et St Symphorien-sur-Coise.
- Conseil de Développement : il est composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale. Un tirage au sort au sein des conseillers municipaux des 32 communes de la CCMDL a été réalisé afin d'avoir une diversité d'élus pour construire un groupe de travail éphémère dans le but de renouveler le Conseil de Développement de demain.

Thierry Rost et Florence Blanchard ont été tirés au sort. Thierry a participé à la première réunion.

48 personnes seront sélectionnées pour participer à ce conseil qui sera renouvelé au printemps et qui n'a aucun pouvoir de décision.

Il va travailler sur les thèmes suivants : vieillir dans les monts du lyonnais, la mobilité des jeunes dans les monts des lyonnais, lien entre alimentation et santé dans les monts du lyonnais.

Prochaine réunion à Grézieu-le-Marché

Séance levée à 23h

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 22 février 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Yannis HODOUL

